



## **Non aux heures supplémentaires, non au travail gratuit ! Oui au recrutement, oui à la reconnaissance !**

COMMUNIQUÉ

Les années se suivent et la situation des personnels administratifs est plus que jamais préoccupante avec une dégradation des conditions de travail.

Les suppressions massives de postes obligent les personnels à travailler plus pour répondre aux besoins élémentaires de notre ministère, comme préparer une rentrée. Depuis un an, certains rectorats souhaitent mettre en place des règlements intérieurs pour soi-disant permettre une égalité de traitement des agent-es en termes de temps de travail. Nous avons constaté à la lecture de ceux-ci et en allant à la rencontre des personnels dans les services qu'ils comportent des attaques contre les accords ARTT de 2001 et 2002 ainsi que sur la circulaire du 31 mars 2017 dans les trois versants de la Fonction publique. Les propositions de récupération des heures supplémentaires et des jours de RTT sont particulièrement inacceptables pour les personnels.

Depuis un an, les représentant-es CGT Éduc'action aux CSA-SA dénoncent ces règlements intérieurs et les attaques contre les accords ARTT nationaux. Dernièrement, le rectorat de Versailles, face à l'opposition des personnels, a renoncé à la mise en place de ce règlement intérieur. C'est une première victoire.

La CGT Éduc'action demande l'annulation des règlements intérieurs qui ne respectent pas les accords nationaux.

Montreuil, le 8 novembre 2023